

Strong n°03912
Prononciation [let-oo-sheem']

[Voir les versets relatifs](#)

Définition

Letuschim = « martelé »

1. le 2ème fils de Dedan, petit-fils de Jokschan, arrière petit-fils d'Abraham par Ketura

Étymologie

לטושים - לטושם >

vient de [latash 03913](#)

Nature du mot

n patr

Voir aussi

Voir définition [latash 03913](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2022 -

www.topchretien.com

+ d 21 ▼ Hébreu / Grec - Strong ▼

Versets relatifs

Genèse 25

³ Jokshan eut pour fils Séba et Dedan. Les descendants de Dedan furent les Ashurim, les Letushim et les Leummim.

Lévitique 2

cette fleur de farine arrosée d'huile avec tout l'encens et il brûlera cela sur l'autel comme souvenir. C'est une offrande dont l'odeur est agréable à l'Eternel.

³ Ce qui restera de l'offrande sera pour Aaron et pour ses descendants. C'est une chose très sainte parmi les offrandes passées par le feu pour l'Eternel.

⁴ » Si tu fais une offrande de ce qui est cuit au four, qu'on se serve de fleur de farine et que ce soient des gâteaux sans levain pétris à l'huile et des galettes sans levain arrosées d'huile.

⁵ Si ton offrande est un gâteau cuit à la poêle, il sera de fleur de farine pétrie à l'huile, sans levain.

⁶ Tu le couperas en morceaux et tu verseras de l'huile dessus. C'est une offrande.

⁷ Si ton offrande est un gâteau cuit sur le gril, il sera fait de fleur de farine pétrie à l'huile.

⁸ » Tu apporteras l'offrande qui sera faite à l'Eternel avec ces éléments-là ; elle sera remise au prêtre, qui la présentera sur l'autel.

⁹ Le prêtre en prélèvera ce qui doit être offert comme souvenir et le brûlera sur l'autel. C'est une offrande dont l'odeur est agréable à l'Eternel.

¹⁰ Ce qui restera de l'offrande sera pour Aaron et pour ses descendants ; c'est une chose très sainte parmi les offrandes passées par le feu pour l'Eternel.

¹¹ » Aucune des offrandes que vous présenterez à l'Eternel ne sera faite avec du levain. En effet vous ne brûlerez rien qui contienne du levain ou du miel parmi les offrandes passées par le feu pour l'Eternel.

¹² Vous pourrez en offrir à l'Eternel comme offrande de premiers produits, mais on n'en présentera pas sur l'autel comme offrande dont l'odeur est agréable.

¹³ Tu mettras du sel sur toutes tes offrandes. Tu ne laisseras pas ton offrande manquer de sel, signe de l'alliance de ton Dieu. Sur toutes tes offrandes tu mettras du sel.

¹⁴ » Si tu fais à l'Eternel une offrande des premières récoltes, tu présenteras des épis nouveaux, rôtis au feu et broyés, comme offrande de tes premières récoltes.

¹⁵ Tu verseras de l'huile dessus et tu y ajouteras de l'encens. C'est une offrande.

¹⁶ Le prêtre brûlera comme souvenir une portion des épis broyés et de l'huile, avec tout l'encens. C'est une offrande passée par le feu pour l'Eternel.

Lorsque quelqu'un ⁰⁵³¹⁵ fera ^{07126 08686} à l'Eternel ⁰³⁰⁶⁸ une offrande ^{04503 07133} en don, son offrande ⁰⁷¹³³ sera de fleur de farine ⁰⁵⁵⁶⁰ ; il versera ^{03332 08804} de l'huile ⁰⁸⁰⁸¹ dessus, et il y ajoutera ^{05414 08804} de l'encens ⁰³⁸²⁸.

² Il l'apportera ^{0935 08689} aux sacrificateurs ⁰³⁵⁴⁸, fils ⁰¹¹²¹ d'Aaron ⁰¹⁷⁵ ; le sacrificateur ⁰³⁵⁴⁸ prendra ^{07061 08804} une poignée ^{07062 04393} de cette ⁰⁸⁰³³ fleur de farine ⁰⁵⁵⁶⁰, arrosée d'huile ⁰⁸⁰⁸¹, avec tout l'encens ⁰³⁸²⁸, et il brûlera ^{06999 08689} cela sur l'autel ⁰⁴¹⁹⁶ comme souvenir